

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 MARS 2016 à 19h00

Le conseil municipal s'est réuni le lundi 14 mars 2016 à 19h00 sous la présidence de M. Marc BARBIER, Maire.

Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception de Mmes Stéphanie VINCENT, procuration à S. STEENKESTE, Audrey BOULANGER, procuration à M. BARBIER, et Elisabeth BRUNET, à B. LEBLANC.

Mme Nathalie CORNE est nommée secrétaire de séance.

Le Maire déclare la séance ouverte à 19h00 et l'ordre du jour est alors abordé.

Suite à la dénonciation du bail par la Commune de Brouchy avec le Pact Adrim concernant les logements de l'ancien presbytère, le conseil municipal décide de laisser 3 mois de carence au locataire actuel afin que la régularisation des prestations versées par la CAF au Pact Adrim depuis novembre 2015 (date de résiliation), puisse être effectuée au profit de la commune. Par conséquent, les loyers seront réclamés au locataire à partir de février 2016.

Concernant le second logement, inoccupé depuis le 11 mars 2015, après constat d'huissier, celui-ci ne peut être remis à la location, compte-tenu des dégradations importantes qu'il a subies et de la nécessité d'une dépollution de la cour de ce même logement.

M. le Maire précise au conseil municipal que la ville de Ham a demandé son adhésion à la Fédération Départementale de la Somme et le 8 janvier dernier, le Comité de la Fédération a approuvé l'adhésion de la ville de Ham à la Fédération, qui sera rattachée au secteur de Chaulnes comme la ville le souhaite.

Le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur cette adhésion, qui après délibération est tout à fait favorable à l'adhésion à la Fédération par la ville de Ham.

Le conseil municipal décide ensuite de rembourser la somme de 50 € à un agent de la commune pour les réparations de la monture des lunettes de vue, cassée au cours de son travail.

Suite au rapport du Commissaire-enquêteur concernant la demande présentée par la SNCF en vue de la suppression du passage à niveau n° 39, situé sur le territoire de la commune, le conseil municipal est appelé à se prononcer.

Par 9 voix pour et 3 abstentions, les conseillers partagent l'avis favorable du commissaire-enquêteur à la suppression du passage à niveau n° 39 de la ligne de chemin de fer Amiens-Laon, situé sur la commune de Brouchy.

Le conseil municipal accepte ensuite, à l'unanimité, le devis de l'entreprise Multi-services environnement concernant la tonte des pelouses et terrains sur la commune, pour un montant de 4788,10 € TTC.

Les conseillers décident, à l'unanimité, que les associations de la commune auront la possibilité, si l'occasion se présente, d'organiser une soirée, avec une sonorisation, à condition qu'elle reste raisonnable.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h00.

